

**Renvoyez l'original de ce formulaire dûment complété et signé à votre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD)
Indiquez ici NOM ET ADRESSE du GRD**



Le formulaire VOLET 2

Une copie de ce formulaire dûment complété est à conserver par le producteur.

Le producteur doit déclarer à son GRD toute modification liée à son compte à savoir un changement de compte (résiliation de cession de certificats verts), de coordonnées du producteur, un changement de propriétaire de l'installation suite à un décès, une vente ou un divorce, **ou liée à son site de production** qu'il s'agisse d'une extension, d'une panne, ou d'une modification des instruments de mesures (excepté le compteur réseau). Pour ce faire, il doit compléter le formulaire spécifique à la modification qui concerne son site de production ou son compte.

Ce formulaire ne peut être utilisé qu'à la seule condition de posséder une installation photovoltaïque déjà enregistrée à l'Administration et ne peut être signé que par le bénéficiaire des certificats verts octroyés pour l'installation déjà enregistrée à l'Administration à savoir le demandeur indiqué dans le volet 1 (Cf. Page 1 du Volet 1 – Qui peut être le demandeur) ou dans l'ancienne demande préalable d'octroi de certificats verts, DPOCV.

Quelles modifications devez-vous déclarer ?

Pour chaque modification à déclarer il existe un formulaire spécifique à remplir. Nous vous prions de compléter et signer le formulaire ad hoc pour chacune des modifications déclarées. Donc, si plusieurs modifications sont à déclarer pour un même site de production et/ou un même compte, il faut veiller à remplir un formulaire par modification.

I. Modification du compte	
Formulaire C1	Changement de compte pour cause de résiliation de cession de certificats verts
Formulaire C2	Changement de compte pour cause de conclusion de contrat de cession de certificats verts
Formulaire C3	Changement de propriétaire de l'installation : vente – décès – divorce
II. Modification du site de production	
Formulaire S1	Démantèlement du site avec ou sans reprise des panneaux sur un autre lieu d'implantation
Formulaire S2	Extension simple : ajout de modules photovoltaïques sur le dispositif de comptage « vert » initial
Formulaire S3	Extension avec création d'une (de) nouvelle(s) unité(s) de production: ajout de modules photovoltaïques et ajout d'un ou de nouveau(x) dispositif(s) de comptage(s) « vert »
Formulaire S4	Panne et/ou remplacement du compteur certificats verts
Formulaire S5	Panne et/ou remplacement de l'onduleur
Formulaire S7	Remplacement de panneaux solaires / diminution de puissance / déplacement sur le même site

- 1) Les modifications S2-S3-S5-S7 impliquent une nouvelle visite de l'organisme agréé RGIE sur le site de production.**
2) Toute modification liée au raccordement au réseau de distribution et à votre compteur réseau ne fait pas l'objet d'une déclaration spécifique dans le Volet 2. Ce type de modification doit suivre la procédure habituelle auprès de votre GRD.

Dans quel délai devez-vous déclarer cette modification à votre GRD?

Vous devez remplir le formulaire ad hoc et le renvoyer au plus tard dans les 45 jours calendrier soit après réception de l'installation par l'organisme agréé RGIE si la modification du site nécessite une visite de contrôle RGIE soit après la modification du compte ou du site si il n'y a pas de contrôle RGIE à faire.

A quelle adresse envoyer ce formulaire ?

À l'adresse de votre gestionnaire de réseau (cf. pages 5 et 6 de formulaire Volet 1 GUICHET UNIQUE).

Recevabilité de la demande

La présente demande sera irrecevable par votre GRD et vous sera renvoyée s'il s'avère que des informations du formulaire sont erronées, manquantes ou illisibles. Elle sera également irrecevable si toutes les annexes exigées en fin de formulaire ne sont pas jointes à la demande.

Relevés d'index suite à une modification

Vous devez relever les index de tous les dispositifs de comptage de votre installation photovoltaïque (compteur « vert », compteur « réseau », onduleur) **avant et après la modification**. Sans ces relevés d'index, l'Administration ne pourra formaliser la modification de votre installation photovoltaïque et/ou de votre compte Administration en vue de l'octroi de certificats verts.

1 Identification du producteur

N° du compte du producteur enregistré au SPW Energie :

3	3	X							
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

Le producteur est (cochez la case concernée) :

- une personne physique (particulier ou indépendant)**
 une personne morale

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Rue		Numéro/BP		CP
Commune		Pays		
Courriel		Tél. Principal		
Fax				

Ne remplir ce cadre que si d'application				
Numéro d'entreprise	B	E		
			-	
			-	
Assujetti TVA :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON			
Nom de l'entreprise				
Acronyme ou nom abrégé			Forme juridique	

2_ Identification du site de production

Adresse du site de production concerné	N°	BP	Rue															
	Code Postal							Localité										
EAN du point de prélèvement																		
EAN du point d'injection																		
Code SPW Energie du site de production concerné																		

3_ Modification S5_Panne de l'onduleur et/ou remplacement

3.1_Panne

Marque de l'onduleur en panne	
Remplacé par un onduleur de la marque	
P max sortie du nouvel onduleur	

Date du constat de la panne	/	/					
Date du remplacement de l'onduleur	/	/					

3.2 Récapitulatif des relevés d'index

A. Relevés d'index des compteurs avant remplacement

Date du relevé		/ /									
		Unité 1		Unité 2		Unité 3		Unité 4		Unité 5	
Encodage Administration	COMPTEURS VERTS	CE 1		CE 2		CE 3		CE 4		CE 5	
	Numéro de série										
Relevé pour compteur	<u>Index</u> *										
	ONDULEURS	OND**		OND**		OND**		OND**		OND**	
	Numéro de série										
	<u>Index</u> *										

B. Relevés d'index des compteurs après remplacement

Date du relevé		/ /									
		Unité 1		Unité 2		Unité 3		Unité 4		Unité 5	
Encodage Administration	COMPTEURS VERTS	CE 1		CE 2		CE 3		CE 4		CE 5	
	Numéro de série										
CGO détail	<u>Index initial</u> *										
	ONDULEURS	OND**		OND**		OND**		OND**		OND**	
	Numéro de série										
	<u>Index</u> *										

*Reprendre les index tels que lus et indiquer les 0

Les index du (des) onduleur(s), du (des) compteur(s) d'énergie verte, du (des) compteur(s) réseau doivent être relevés par l'organisme agréé chargé de vérifier la conformité au règlement général des installations électriques, RGIE. Vous devez donc faire compléter et signer l'annexe destinée à l'organisme agréé RGIE par l'agent visiteur le jour de son contrôle.

4_Choix entre la vente au prix de marché ou le rachat par Elia à 65 €

Attention : Ce choix se limite à l'octroi relatif à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de votre demande et est définitif. Pour les prochaines périodes d'octroi, un choix différent sera possible. La vente de certificats verts octroyés pour cette période sera possible à condition que l'octroi anticipé ait été entièrement remboursé par le producteur.

Veillez cocher votre choix :

- Je désire vendre les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers chargé de la négociation de leur prix.*
- Je demande à Elia de racheter les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, au prix unitaire de 65 euros.
L'Administration se charge de communiquer vos coordonnées bancaires à Elia**

*Les coordonnées bancaires sont celles enregistrées, soit par le producteur (titulaire du compte SPW Energie) à partir du service Extranet, soit par l'Administration suite au traitement d'un formulaire de relevé d'index ou de transaction vers Elia. Dans le cas où les coordonnées bancaires ne sont pas enregistrées, l'Administration envoie une demande par courrier au producteur. Par ailleurs, afin d'éviter tout retard de paiement, le producteur s'engage à informer l'Administration, en temps utile et par écrit, de tout changement de coordonnées bancaires.

5_L'installateur

IDENTIFICATION

Nom de l'installateur													
Numéro d'entreprise	B	E										Forme juridique	
Pays													

Légalement représenté par,

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Tél. ligne directe		Courriel	@	

DECLARATION SUR L'HONNEUR

En tant qu'installateur de l'installation photovoltaïque « hors système de comptage de l'électricité verte », je déclare sur l'honneur que les informations techniques communiquées aux points 3.1, 3.2 de la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes (annexe 2), sont sincères et véritables.

FAIT À **LE**

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR

6 Annexes

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire ad hoc et n'exemptent pas le producteur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable. Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veillez cocher

Annexes à fournir :

<input type="checkbox"/>	Annexe 1 :	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (<u>RGIE</u>) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé
<input type="checkbox"/>	Annexe 2 :	<u>Photos datées et lisibles</u> du (des) onduleur(s) (ancien et nouveau), du (des) compteur(s) vert(s), du (des) compteur(s) réseau. Les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index.
<input type="checkbox"/>	Annexe 3 :	Annexe OA (GU-OA_4Fr du 23/01/2012) dûment complétée et signée par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle de votre installation.

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du formulaire VOLET 1 « *GUICHET UNIQUE - Demande de mise en service et d'octroi de certificats verts pour une installation solaire photovoltaïque de puissance ≤ 10 kW raccordée au réseau de distribution* », l'avoir lu et accepter les conditions qui y sont mentionnées ;
- (pour les personnes morales) que je suis dûment habilité à représenter la société mentionnée dans la présente ;
- que les informations présentées dans le présent formulaire VOLET 2, ainsi que dans ses annexes, sont sincères et véritables ;
- Si le demandeur est le cessionnaire, avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par l'Administration et m'engager à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à l'Administration sur simple demande écrite de sa part.

FAIT À **LE**

		/			/				
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

NOM DU DEMANDEUR (EN LETTRES CAPITALES)

SIGNATURE DU DEMANDEUR